

**- AFFAIRE N° 9. - Demande de subvention présentée par le Président de l'Association  
des Français Libres.**

**En ce qui concerne ces différentes demandes de subventions, le Conseil  
Municipal décide de demander aux organismes un état détaillé de leur trésorerie  
et une justification de l'utilisation des crédits obtenus en 1967.**